PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Affracourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:819

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Bande de recul le long des axes à grande circulation

Prescriptions surfaciques

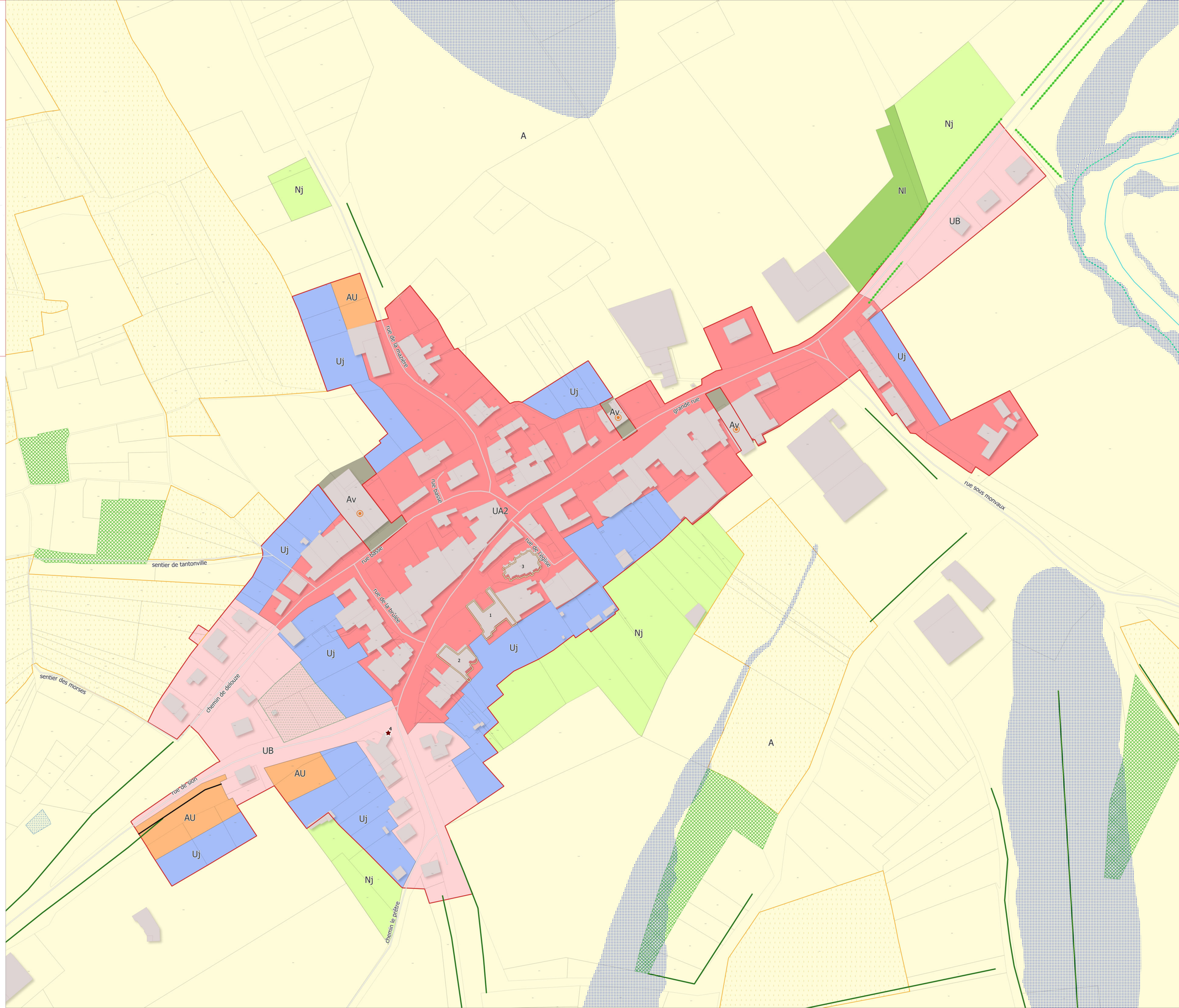
- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Autrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1246

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bainville-aux-Miroirs



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1150

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

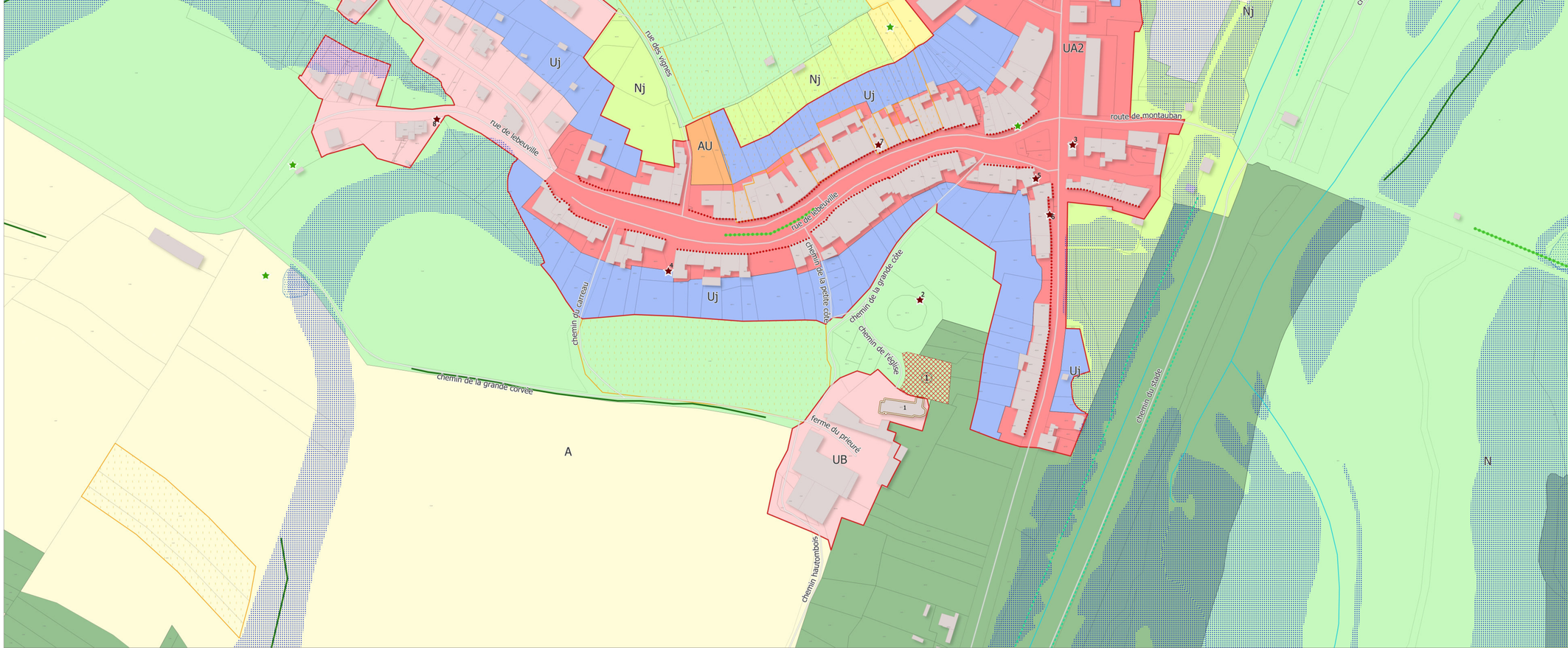
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Bainville-aux-Miroirs	1	1011



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Benney



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1546

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bouzanville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:621

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bralleville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:902

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermitayer – Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ceintrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 395

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un parking	Voinémont	60	200

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ceintrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 015

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation d'une aire de stationnement rue de l'Orme	Voinémont	58	301
Création d'un poste électrique	Voinémont	59	115

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

A
N
Uj
UB
Nl
UE
AUE
route d'autrey
rue de pulligny
rue des marx
rue de ganey
rue de la gare
route de tantonville
faubourg de la gare
rue du haut de l'enfer
ancien chemin de bonney
rue du haut de bâtonval
route de vézelise
chemin de clérey
rue sur l'eau
3
8
7
9
10
21
58
59

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Chaouilley

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:901

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Clérey-sur-Brenon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:482

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	4	372
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	5	451
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	6	427
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	7	120
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	8	205

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Crantenoy

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 008

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

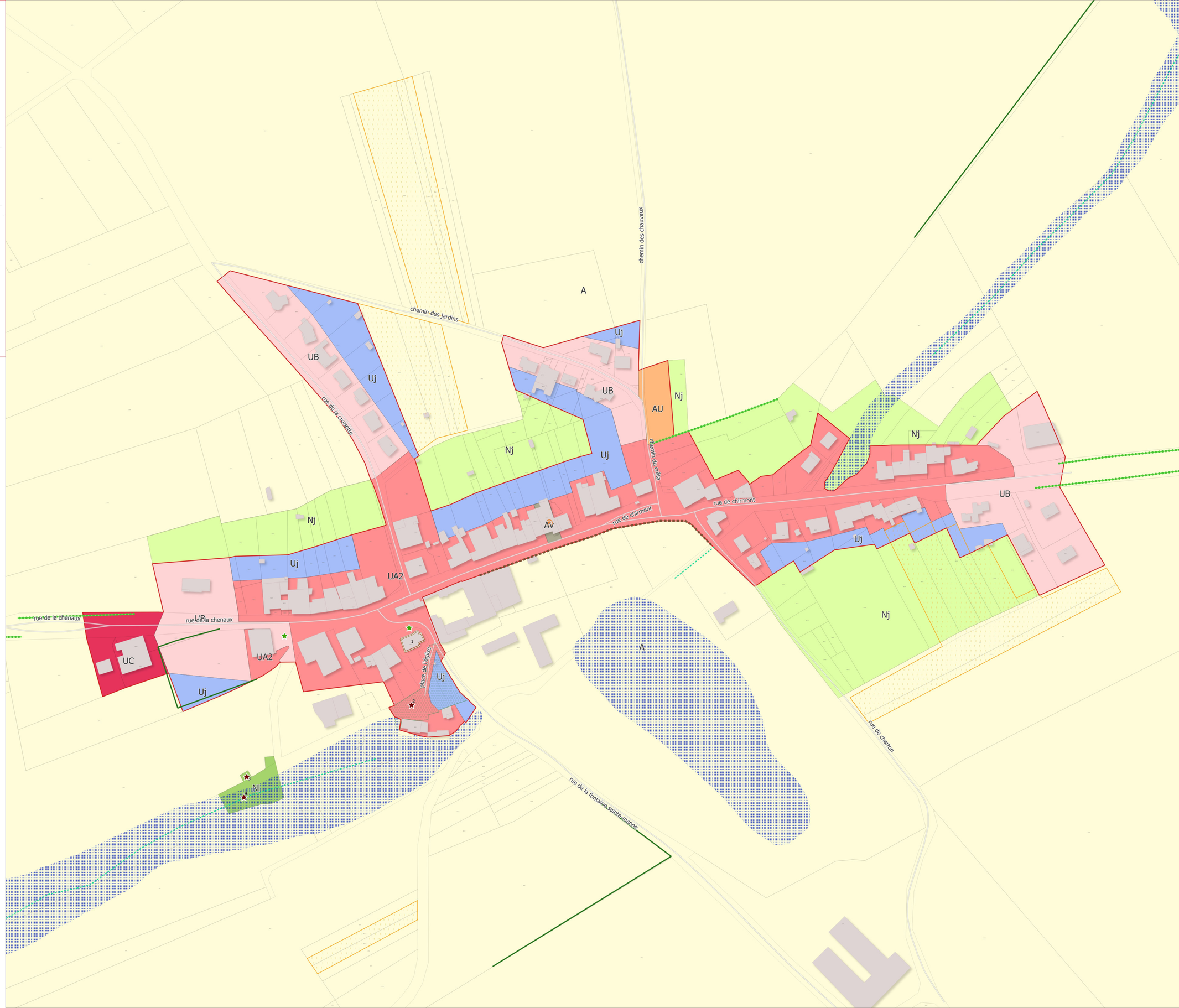
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Diarville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1924

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation d'un bouclage viaire	Diarville	9	272

N

0 40 80 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Dommarie-Eulmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:451

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

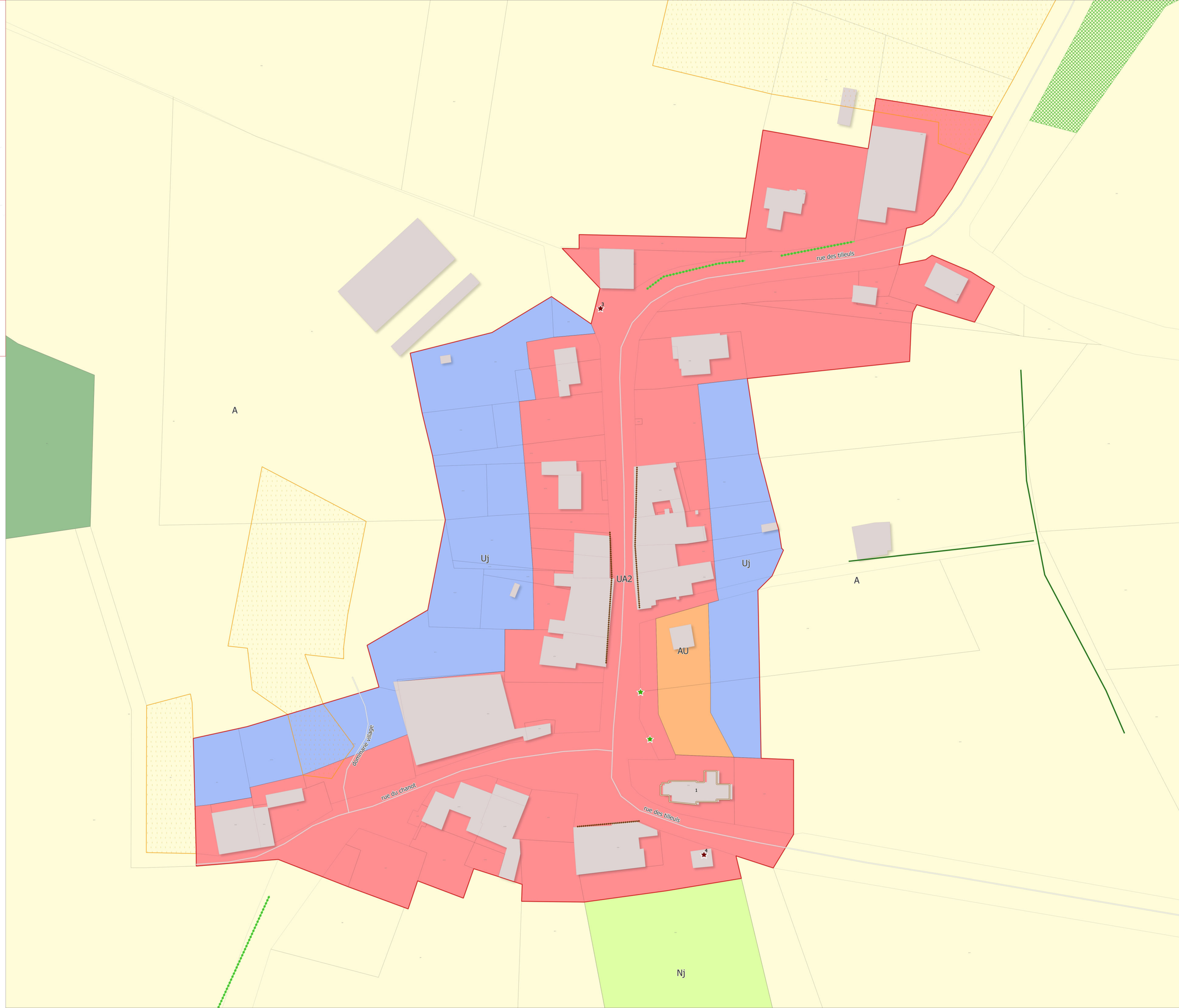
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Dommarie-Eulmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:618

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

Uj
UA2
AU
UB
Uj
rue des lilas
rue des lilas
la côte d'eulmont
A
rue du breuil
Uj
UA2
rue de la chalade
chemin du bois

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Étreval



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:352

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 8 16 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N
Nj
UA2
A
route de velle
grande rue
rue de labeuf
rue du château
rue de l'église
1
2
3
4

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-Saint-Gorgon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 250

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Forcelles-Saint-Gorgon	10	3762

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-sous-Gugney

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:955

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N

0 20 40 m

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Fraisnes-en-Saintois

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:856

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gerbécourt-et-Haplemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 511

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement paysager destiné à valoriser les abords de l'église	Gerbécourt-et-Haplemont	11	1498

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Germonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:936

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

rue de la vau
la vau
chemin des chaufours
chemin de la creuse
grande rue
sentier de la cheneau
rue de l'église
rue haute
rue dame marie
chemin des mirabelliers
chemin du cimetière
chemin de la cheneau
UB
UA2
AU
Uj
Nj
A

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Goviller



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 420

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermétayer - Le 06-02-2026

chemin-du-mont-blanen
ruelle du boulot
rue saint-joseph
rue du cobarail
le pas d'ochey
sur le paquis
chemin de dolcourt
rue du ruisseau
rue des trois maisons
rue de l'église
rue de l'abbé jean harmand
grande rue
rue d'herbinchamp
rue de bethleem
rue desgrouaux
rue de sion
le petit rateuil

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gripport

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1346

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Secteur risque inondation
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gugney



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:518

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

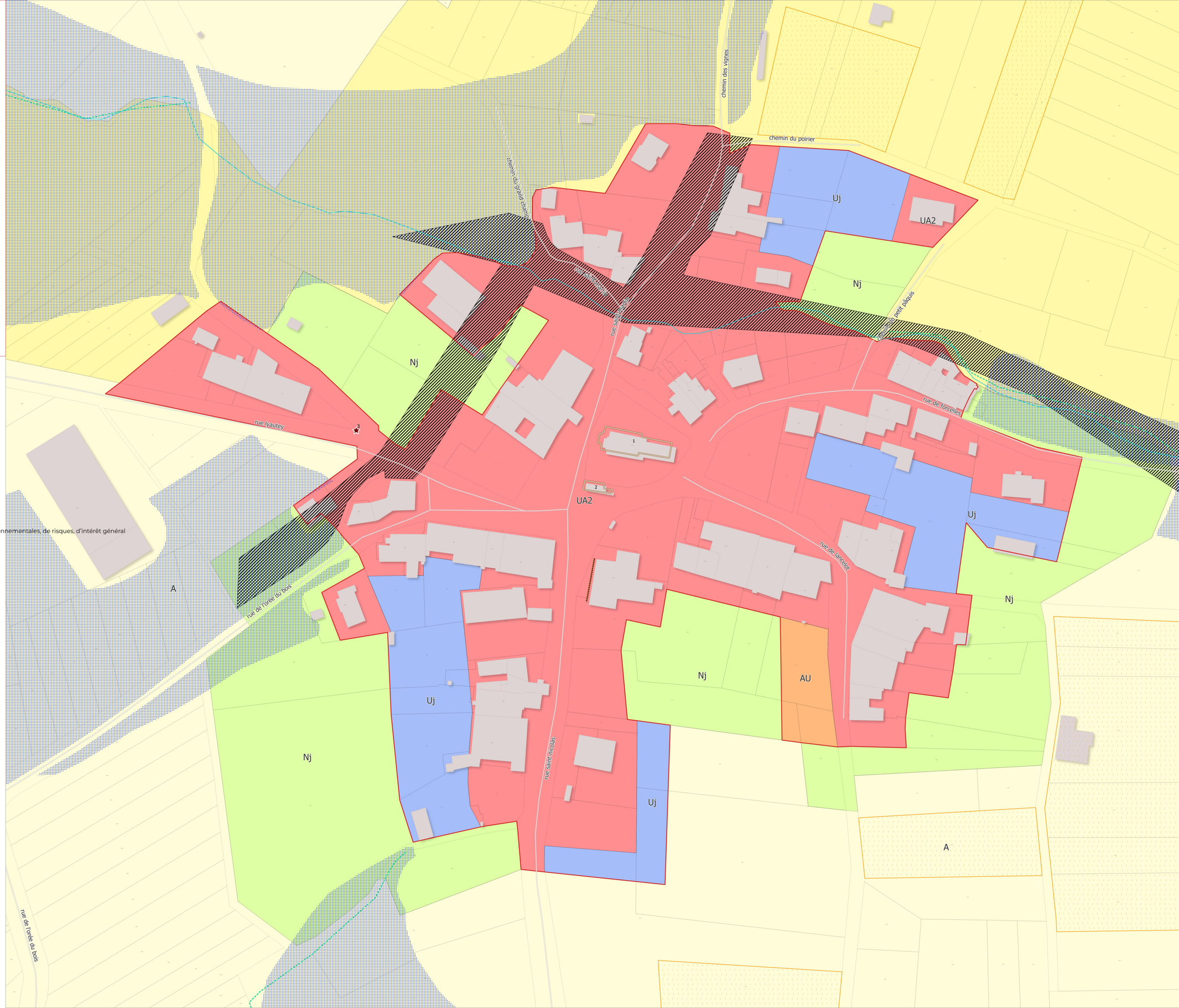
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C:\emf\layer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Hammeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1104

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

chemin des prés
rue sainte-libaire
rue de la justice
rue du pré des saulles
rue haut martin
chemin de la vigne
rue la louvière rte d'houdrevi
chemin de villers
rue de verdelise

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Haroué



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 282

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

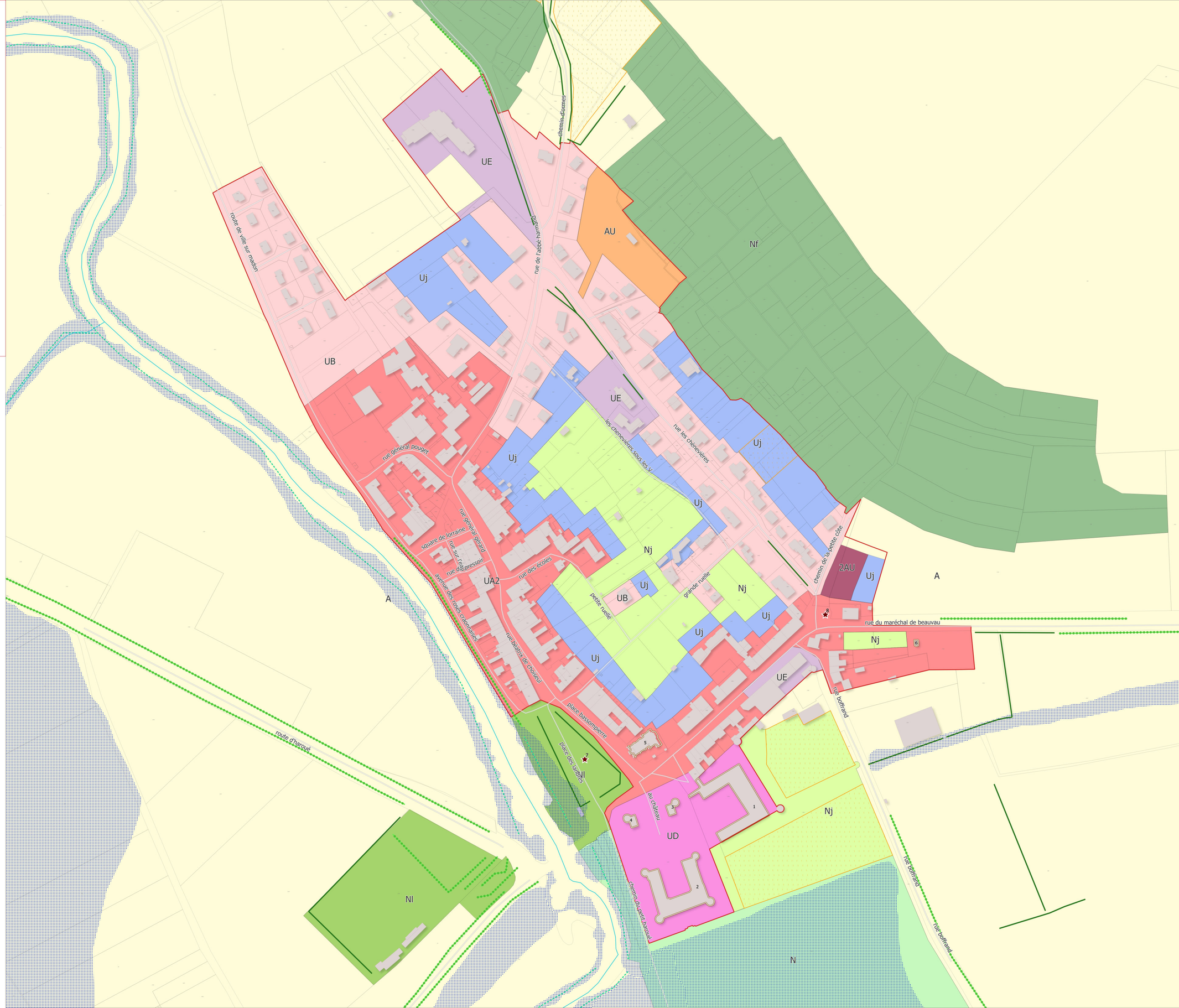
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermitayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdelmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:947

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nc - Secteur de carrières
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Houdelmont	12	1471
Elargissement du chemin du Devoir, aménagement des abords du cimetière	Houdelmont	13	279
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	14	1962
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	15	439
Création d'une liaison piétonne entre la zone 2AU et le centre ancien	Houdelmont	16	194
Elargissement du sentier dit "sous voie"	Houdelmont	17	63
Elargissement de la route allant à Autrey sur Madon pour aménagement du secteur	Houdelmont	18	282
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	19	2946

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – CLemétayer - Le 06-02-2026

chemin de la cuirelle
chemin de lacaux
route de parey saint-césaire
chemin des rouges vignes
rue des ansanges
rue de la tougeotte
chemin du devoir
rue de la fontaine
rue du creuil
route de nancy
rue du lavoir
rue de l'église
au sentier de parey
grandenne
route de pierreville
route d'autrey
impasse de la bouchée
route d'houdreville

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdreville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 484

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

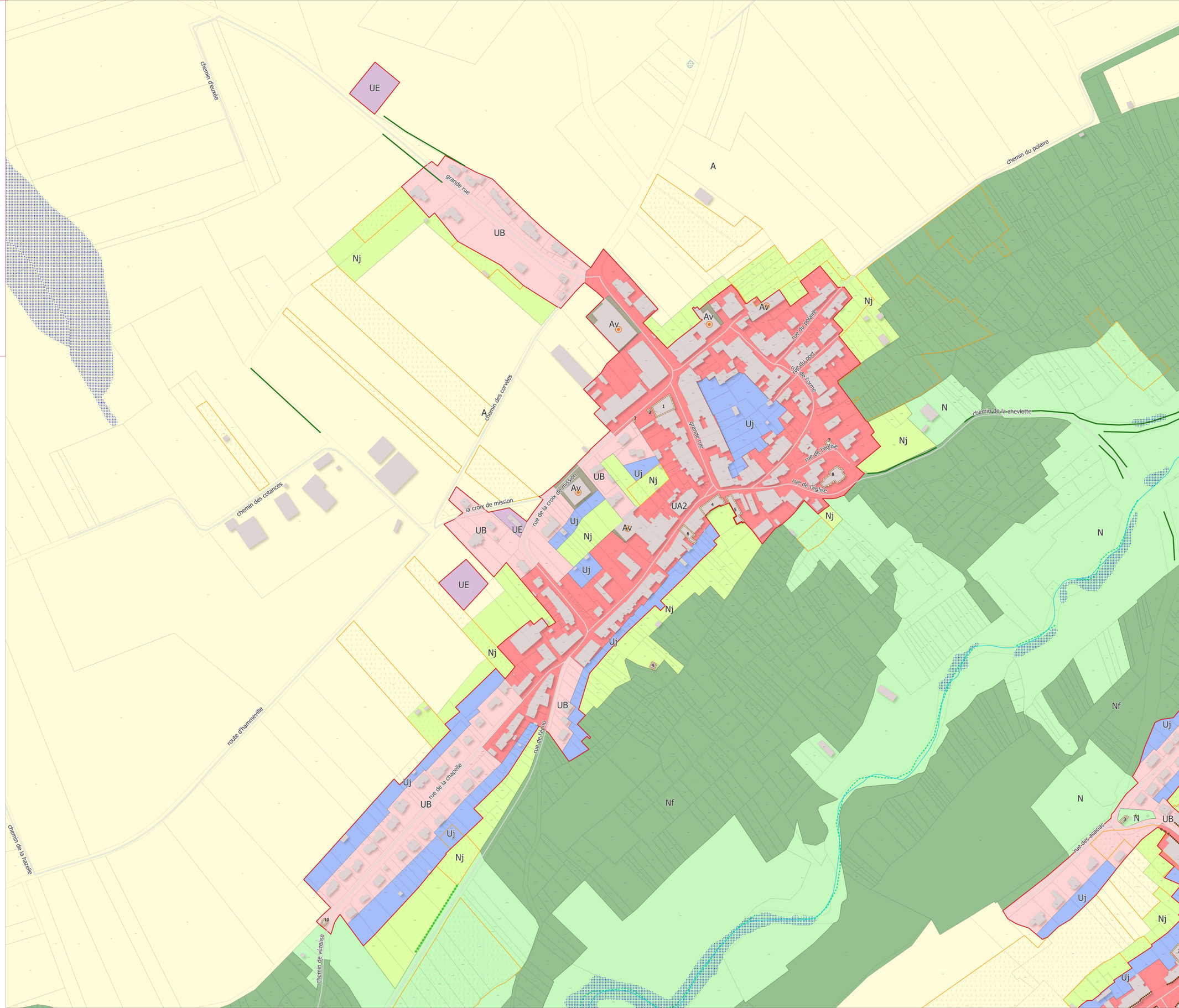
Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026



PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Housséville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 094

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Jevoncourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:602

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

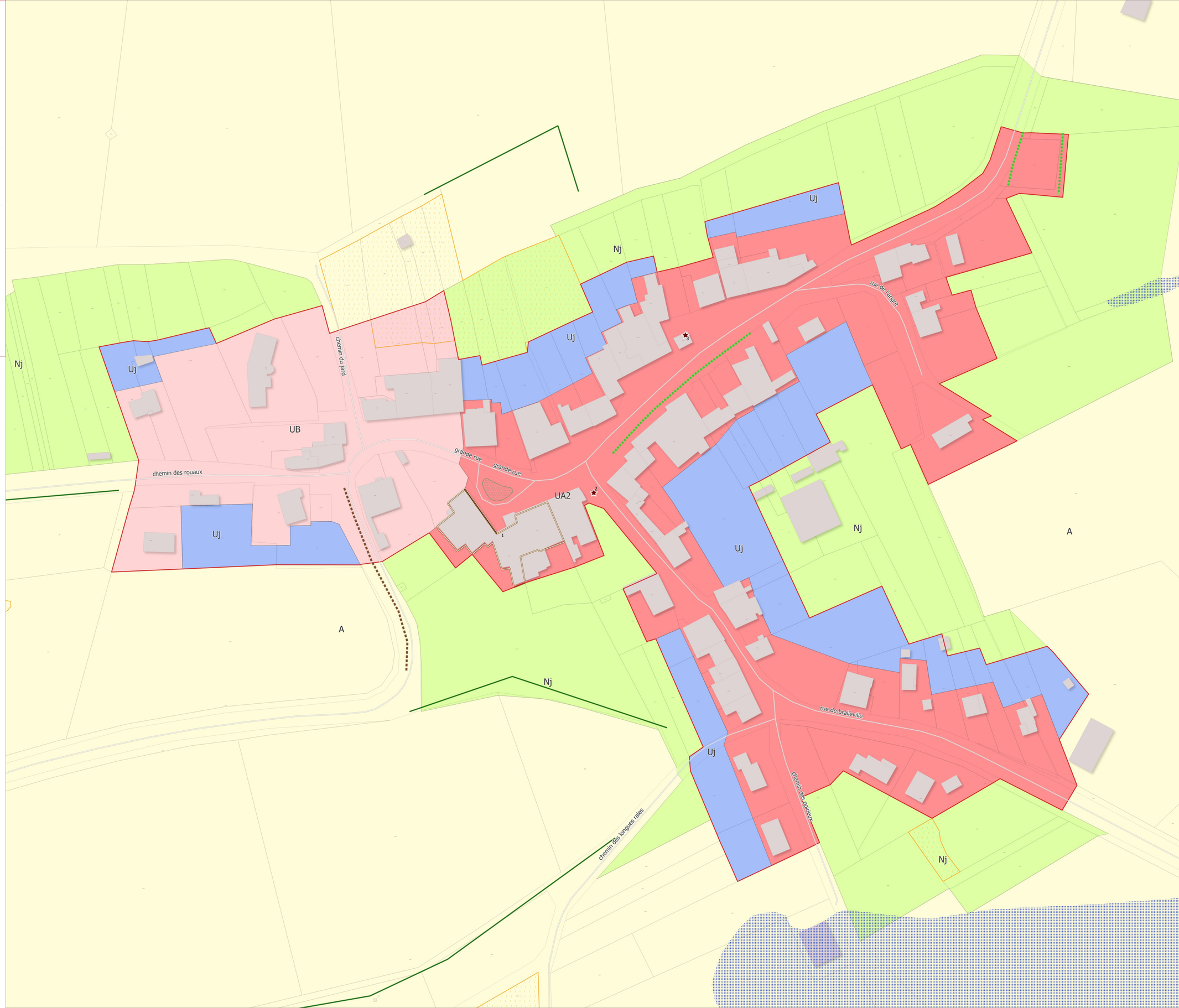
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lalœuf



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1361

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

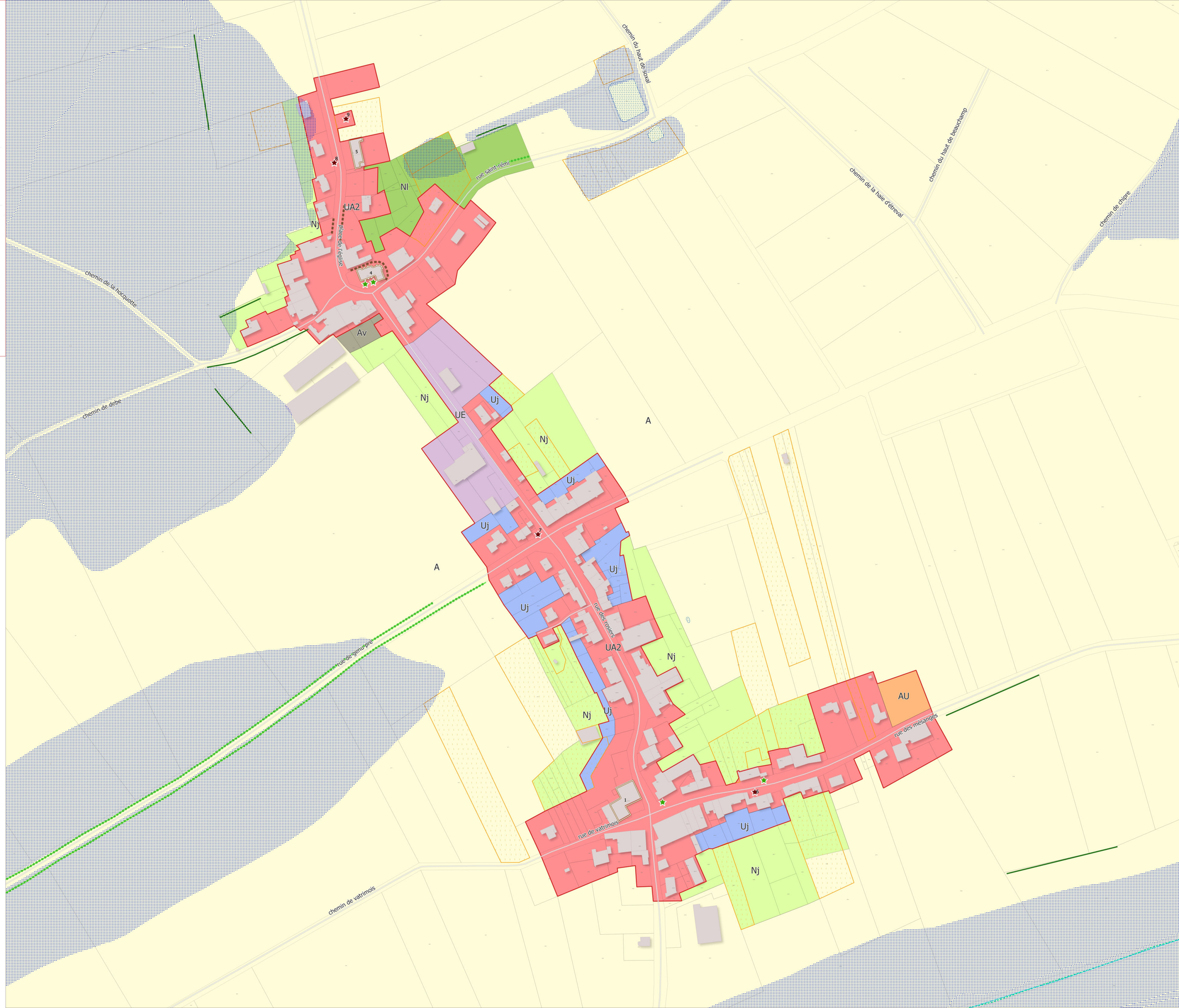
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lalœuf



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:885

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

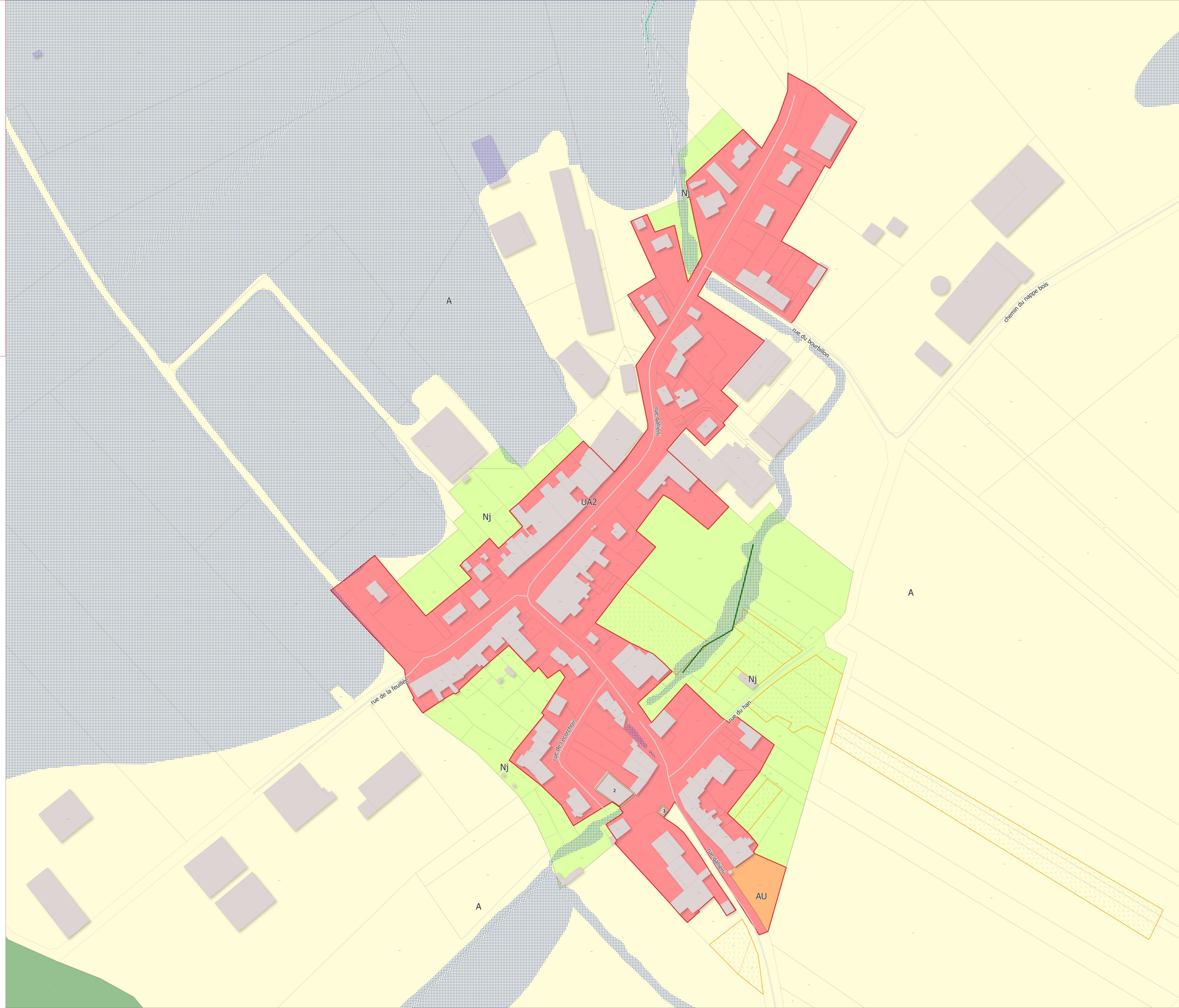
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – CLemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Laneuveville-devant-Bayon



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1325

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Elément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lebeuville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:968

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Renforcement du lit du fossé pour améliorer les virages	Lebeuville	21	199
Aménagement du ruisseau	Lebeuville	22	2118

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lemainville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 202

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Cimetière de Benney, projet d'extension	Benney	3	666

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Leménil-Mitry

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:280

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 6 12 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

A

UD

le ménil

rue principale

1

le ménil

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Mangonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 055

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

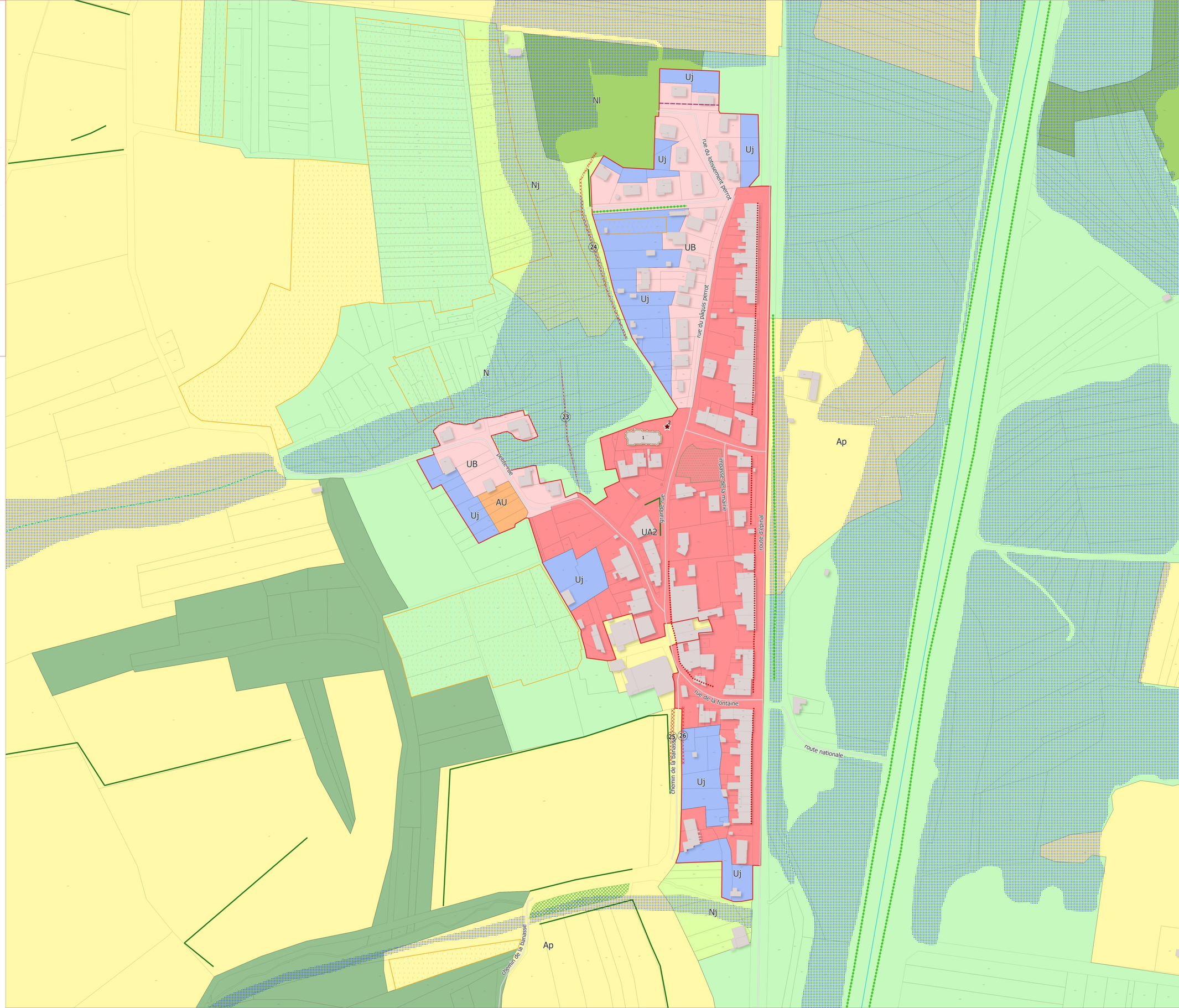
Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Chemin à élargir	Mangonville	23	103
Chemin à élargir	Mangonville	24	299
Chemin à élargir	Mangonville	25	145
Chemin à élargir	Mangonville	26	103

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026



PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Neuviller-sur-Moselle

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 027

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

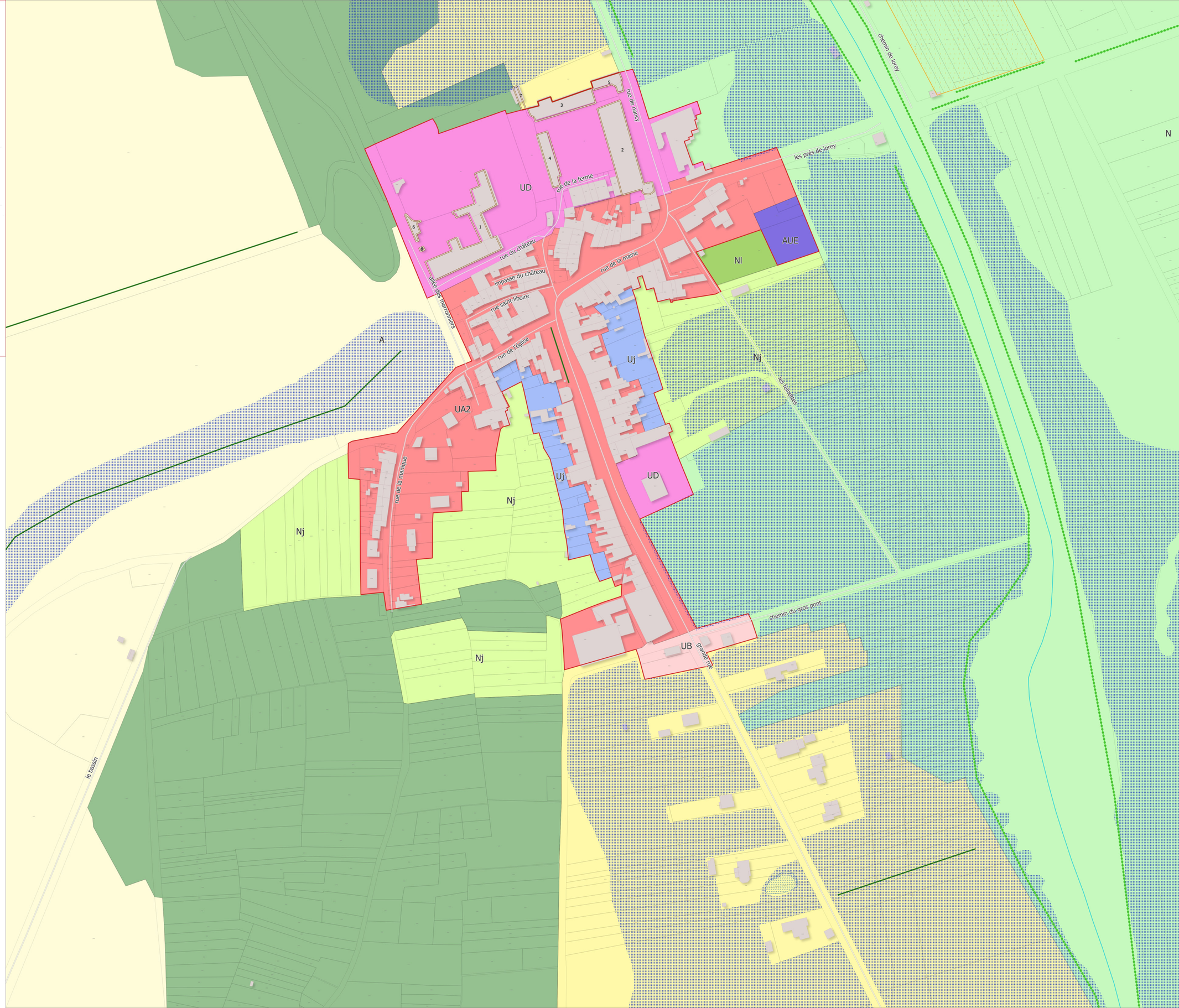
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ognéville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:669

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie

Prescriptions surfaciques

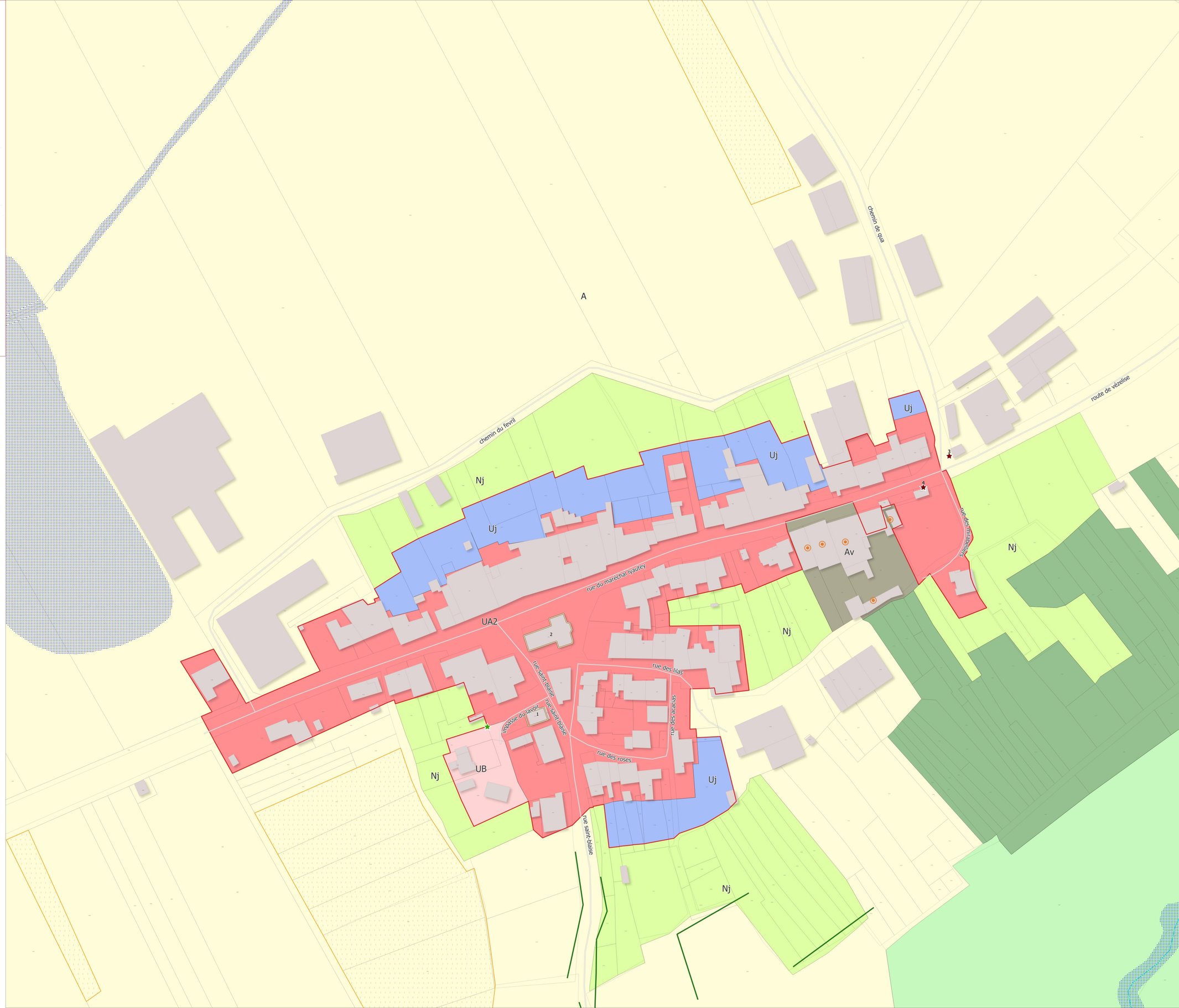
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Omelmont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:844

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Omelmont	27	833
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	28	383
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	29	477

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ormes-et-Ville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:511

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

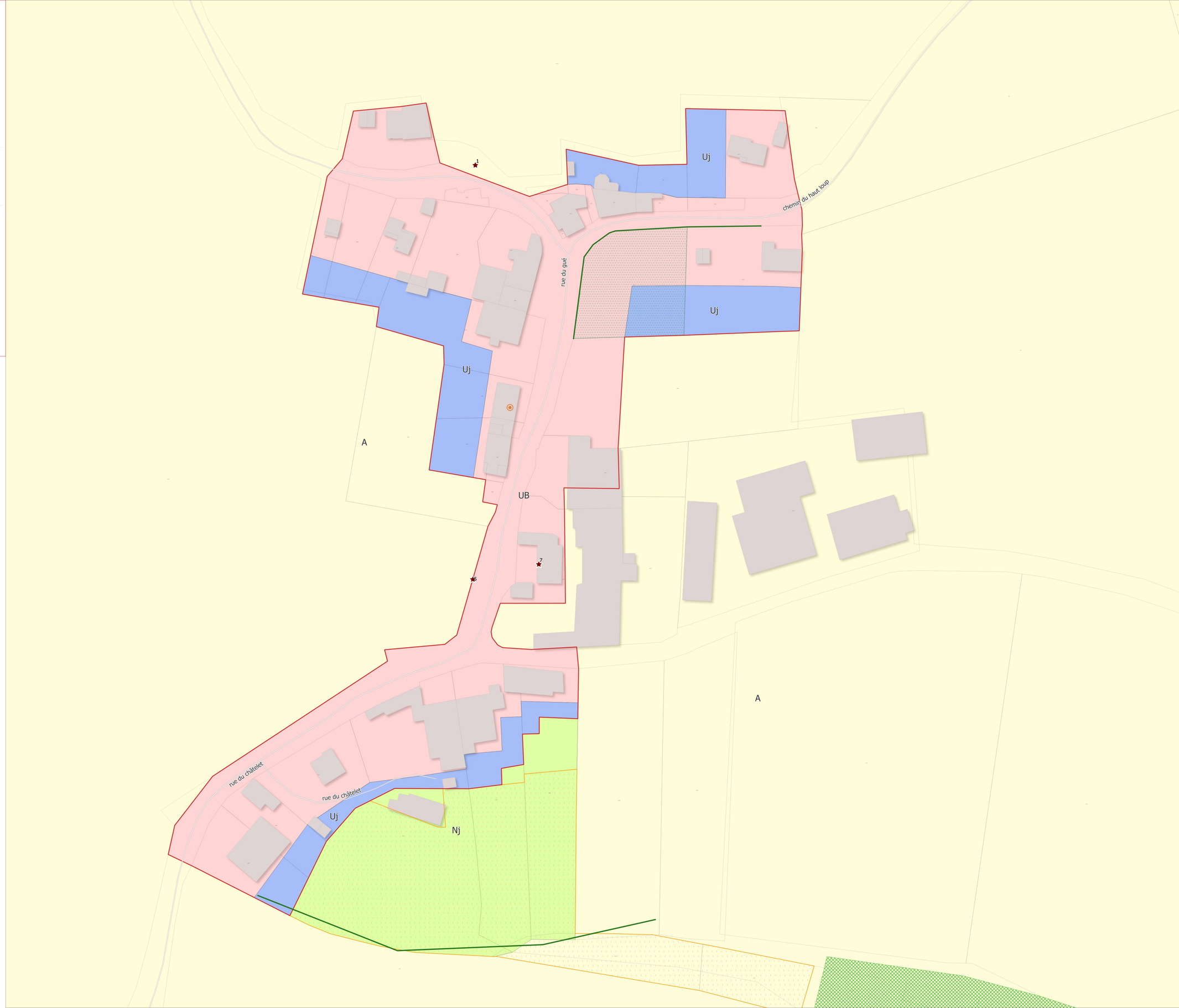
Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

N

0 10 20 m



PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ormes-et-Ville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:853

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

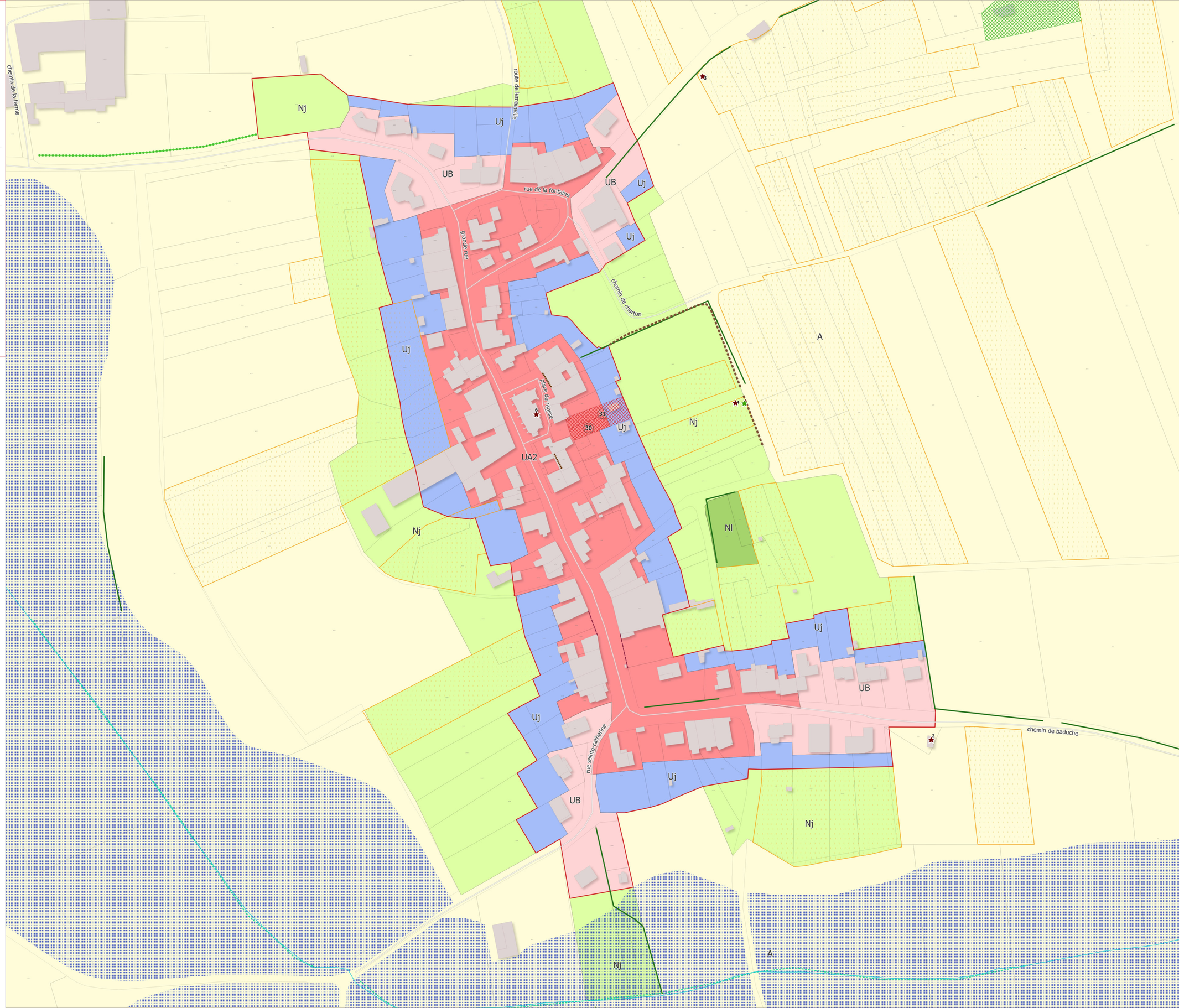
- Boisement des espaces agricoles
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	30	241
Préservation/valorisation patrimoine - lieu de rencontre intergénérationnel	Ormes-et-Ville	31	507



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Parey-Saint-Césaire

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 048

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

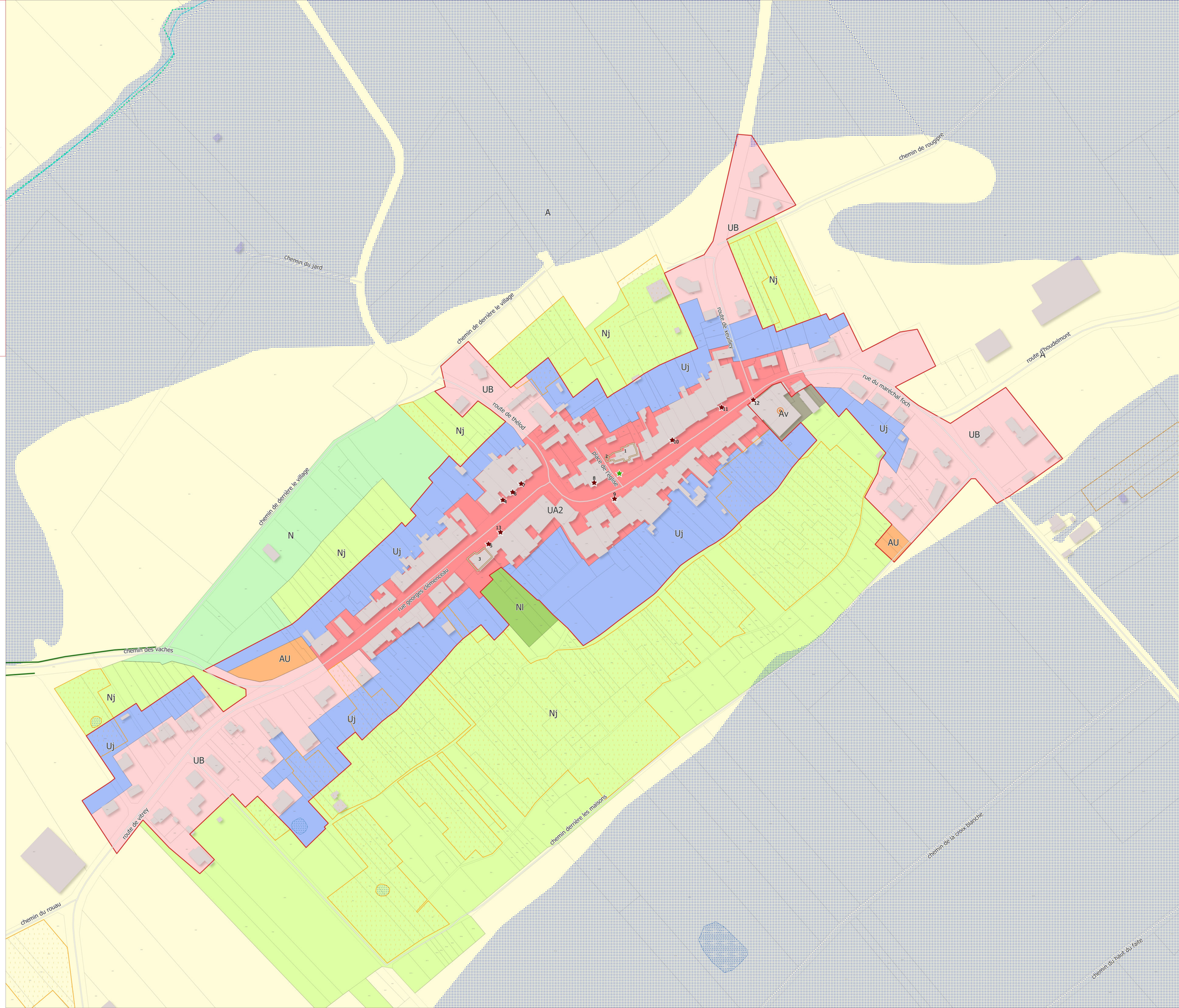
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Praye



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 173

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Quevilloncourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:931

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

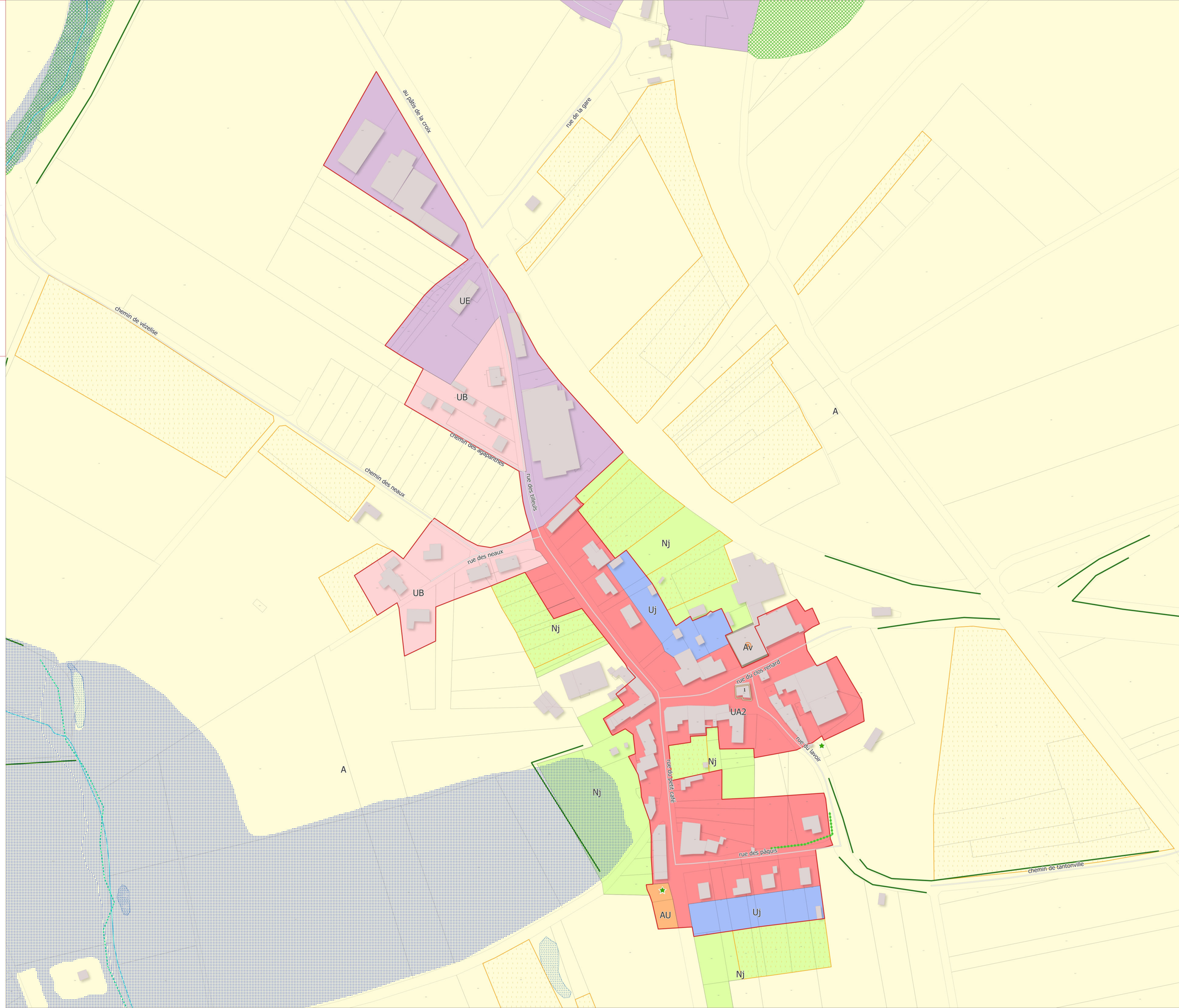
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Roville-devant-Bayon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:2148

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de carrières
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

0 50 100 m

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-Firmin



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 078

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-Remimont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 087

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Place de l'église	Saint-Remimont	32	23

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saint-Remimont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:323

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 8 16 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026



PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Saxon-Sion

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:481

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N

0 10 20 m

chemin de la vigneulle
chemin des forts champs
rue des frères baillard
impasse du moulin
rue de la fontaine
impasse de la mairie
chemin de châtillon
chemin du haut de châtillon
grand sentier de forcelles-sous-gugney
corniche gaston canel
Nj
UA2
UB

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Tantonville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 456

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière et réalisation d'un parking	Tantonville	33	2571
Elargissement à 8 m du chemin de l'Orme	Tantonville	34	654
Création d'un espace de stationnement pour le futur site Blanquin	Tantonville, CCPS et EPFGL	35	1182
Création d'une liaison piétonne vers les équipements publics dont le terrain de foot	Tantonville, CCPS et EPFGL	36	976

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - They-sous-Vaudemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:571

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N

0 10 20 m

A
UD
UB
Nj
1
2
3
5
6
ferme le bon ban
haut des corvées
rue de vaudémont
rue de gugney

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Thorey-Lyautey

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 070

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul
- Cours d'eau à protéger

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudémont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:489

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudémont	37	3742
Création d'un espace de loisirs et de culture	Vaudémont	38	1337
Rétablissement du fossé initial	Vaudémont	39	3588
Création d'un lieu d'accueil hall-marché	Vaudémont	40	550
Création d'un espace public	Vaudémont	41	516
Elargissement du sentier	Vaudémont	42	116
Elargissement du sentier	Vaudémont	43	31

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:876

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement du chemin rural	Vaudeville	44	19
Création d'une voie de desserte depuis la rue d'Haroué jusqu'au futur lagunage	Vaudeville	45	2075
Emprise pour accéder et entretenir les abords du ruisseau - Aménagement d'un chemin	Vaudeville	46	508
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	47	560
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	48	858
Elargissement du chemin du Not pour permettre la circulation des engins agricoles	Vaudeville	49	1357

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vaudigny



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:684

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

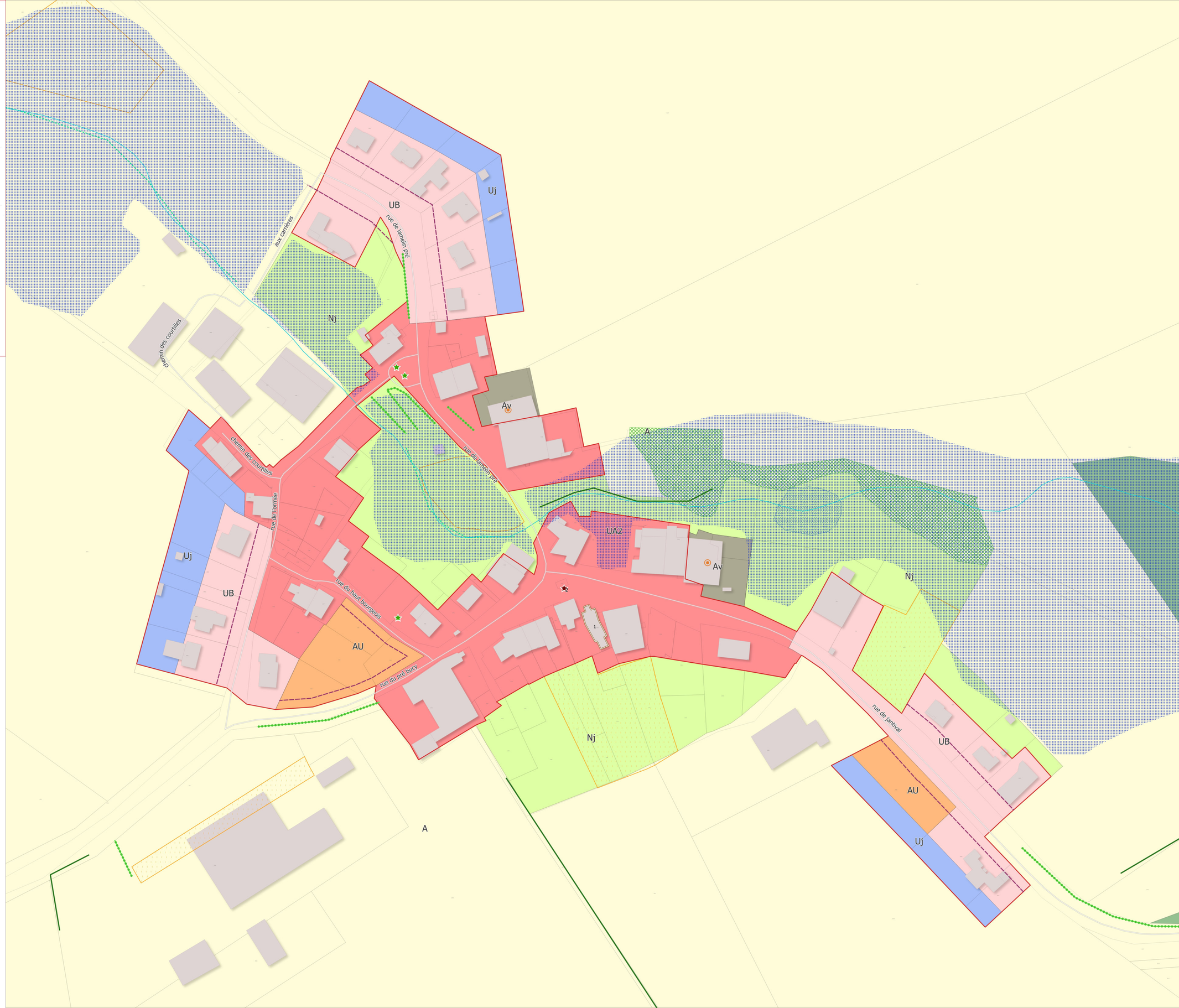
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vézelise



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:3 025

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA1 - Secteur de centre-bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à rénover ou à valoriser
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	28	383
Aménagement d'entrée de village	Omelmont	29	477
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelise	50	57
Création d'une liaison douce pour la requalification de la rue de la Carrière	Vézelise	51	60
Aménagement des abords de l'Uvry	Vézelise	52	67
Aménagement des abords de l'Uvry et parking	Vézelise	53	1924
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelise	54	5956
Aire de jeux et aire de loisirs	Vézelise	55	5118

N

0 70 140 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vitrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:956

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

chemin de la grande haye
chemin de hamneville
chemin du bâtard
chemin de vézelise
chemin de courot
rue de parey
rue du haut du champ
rue du réveillon
grande rue
rue du château
rue du pâtis
ruelle du puits
rue du chaufour
chemin de moremont
chemin de veaux

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Voinémont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1348

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un verger conservatoire	Voinémont	56	574
Réalisation d'une aire de stationnement rue de l'Orme	Voinémont	58	301
Réalisation d'une aire de retournement	Voinémont	61	79
Création d'un parking	Voinémont	60	200
Création d'emplacements de stationnement	Voinémont	57	570
Création d'un poste électrique	Voinémont	59	115

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Voinémont



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:516

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions surfaciques

- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Uj
chemin du bois
chemin du bois
chemin du bois
UE
AUE
chemin de benney
Nj
route de benney

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemetayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Vroncourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 135

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Xirocourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 490

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- Nls1 - Naturel Loisirs Stecal 1
- Nls2 - Naturel Loisirs Stecal 2
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation du bouclage du sentier entre deux sentiers existants	Xirocourt	62	127
Elargissement de la rue du Montet	Xirocourt	63	83
Elargissement du chemin de Naboncourt à son intersection	Xirocourt	64	33
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	65	790
Réalisation du bouclage du sentier	Xirocourt	66	165
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	67	1373
Création d'un bassin de rétention	Xirocourt	68	4924
Création d'une desserte supplémentaire du village en cas d'innondation du bourg	Xirocourt	69	981
Réalisation de places de stationnement et sécurisation du carrefour	Xirocourt	70	211

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Xirocourt

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:676

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'une desserte supplémentaire du village en cas d'innondation du bourg	Xirocourt	69	981
Réalisation de places de stationnement et sécurisation du carrefour	Xirocourt	70	211

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026